

# Somme Numérique

## Procès-verbal – COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 30 septembre 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de Somme numérique à Amiens et par téléconférence conformément aux statuts du syndicat mixte. La séance est présidée par M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme numérique.

### Ouverture de la séance

- 1 - Constat du quorum – « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur)
- 2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote).
- 3 - Désignation du secrétaire de séance
- 4 – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024

Composition du Comité syndical et répartition des voix (article 7 des statuts) :

- Le Département de la Somme désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Amiens Métropole désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Les EPCI de moins de 30 000 habitants désignent 2 délégués qui disposent chacun d'une voix
- Les EPCI de 30 000 à 50 000 habitants désignent 3 délégués qui disposent chacun d'une voix ;
- Les EPCI de plus de 50 000 habitants désignent 4 délégués.

Les statuts ne prévoient pas la désignation de suppléant.

Tenant compte de ces éléments, nous comptabilisons 104 voix pour la totalité des délégués.

1 - Constat du quorum : « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur). Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 12 élus présents et 12 délégués représentés, soit un total de 54 voix.

2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote) : ils sont listés dans les tableaux ci-dessous.

3 - Désignation du secrétaire de séance du jour : Monsieur PARSIS Laurent

## Somme Numérique

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le 06/11/2024



ID : 080-258004365-20241106-PV\_CS\_071024-DE

	Présents	Pouvoirs	Voix
1	M. VARLET	M. DECLÉ	7
2	M. PARSIS	Mme ROY	7
3	M. DELFOSSE	M. WALIGORA	2
4	M. DEMARCY	M. BLOCKLET	2
5	Mme LHOMME	M. FOUCAULT	12
6	M. LEFEBVRE	Mme DELETRE	7

	Présents en téléconférence	Pouvoirs	Voix
1	M. PAYEN	M. DEBEUGNY	2
2	M. THUEUX	M. HAZARD	2
3	M. BEAUFILS	Mme POUPART	2
4	M. DEFRANCE	M. MAILLE	2
5	M. PENAUD	Mme DE WAZIERS	2
6	Mme MAILLE-BARBARE	M. FOURNIER	7

	Excusés
1	Mme PINON
2	Mme ROY
3	M. DE JENLIS
4	M. BIHET
5	Mme HEROUART
6	M. FAUVET
7	M. BEAUMONT
8	M. MAROTTE
9	M. FRION
10	M. JACOB
11	Mme LEMAIRE
12	M. FOURNIER

13	M. LECOMTE
14	M. VASSENT
15	M. MAILLE
16	M. WALIGORA
17	M. HECQUET
18	Mme POUPART
19	M. TRABOUILLET
20	Mme DE WAZIERS
21	M. DE MONCLIN
22	M. LEBRUN
23	M. MASSET
24	M. BLOKCLET
25	M. DURIEUX
26	M. JACQUES
27	M. DONA
28	M. SAINTYVES
29	M. DECLÉ
30	M. FOUCAULT
31	M. DEBEUGNY
32	Mme DELETRE
33	M. GEST
34	M. GORRIEZ
35	M. HAZARD

**Comité syndical du 07 octobre 2024**  
**Le mot du Président**

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Je vous remercie pour votre participation à cette séance qui porte des sujets structurants essentiels à l'actualité et à l'avenir notre établissement.

Bien que l'ordre du jour soit relativement léger en termes de nombre de sujets, les thèmes que nous allons aborder aujourd'hui sont d'une importance capitale pour notre territoire.

- Nous commencerons par discuter de la **feuille de route d'inclusion numérique** pour le département de la Somme dans le cadre de France Numérique Ensemble.

Avec la validation de l'ANCT, Somme Numérique s'est inscrit dans la gouvernance et le pilotage de cette feuille de route départementale, telle que prévue par l'État.

Le syndicat mixte est associé au CCAS d'Amiens dans cette gouvernance, sous le patronage de la Préfecture de la Somme.

- Ensuite, nous évoquerons notre demande de subvention au titre du **FEDER 2023/2025**, cadrée dans un projet global d'établissement.

L'enjeu désormais se situe dans la sécurité des échanges et des données publiques, ainsi que dans la couverture optimale des services numériques essentiels.

Notre action permet aux communes de rendre des services publics de qualité à leurs usagers.

Les risques informatiques et le sabotage des infrastructures publiques sont au cœur de nos préoccupations.

Nous devons assurer la résilience des services publics en sécurisant les infrastructures, en sensibilisant les utilisateurs et en agissant sur les plans de reprise d'activité.

Nous souhaitons également aller plus loin dans la performance des services publics et dans la maîtrise des coûts de l'énergie grâce au projet de **territoire connecté**.

La mutualisation des moyens via notre opérateur public de service numérique, associée à l'apport des fonds européens, peut nous assurer un développement cohérent d'un réseau bas débit d'objets connectés sur le territoire

- Durant cette séance, je vous propose aussi d'approuver la mise en place d'un nouveau service : le service mutualisé de **coffre-fort de mots de passe**. Ce service vise à sécuriser les identifiants de connexion et à permettre aux membres de Somme Numérique de stocker leurs informations sensibles de manière sécurisée.

Je vous rappelle que notre séminaire annuel de Somme Numérique se tiendra le 26 novembre 2024 ; votre présence y est vivement attendue.

Voici dans les grandes lignes, les moments forts des sujets portés à l'ordre du jour que je vous propose de commencer à dérouler dès à présent.

## Délibérations

Les deux premiers sujets inscrits à l'ordre du jour ne font pas l'objet d'une délibération ; il s'agit de présenter aux élus l'avancement de ces dossiers, avant décision finale.

### **France Numérique Ensemble - Feuille de route départementale d'inclusion numérique**

Avec la validation de l'ANCT, Somme Numérique s'est inscrit dans la gouvernance et le pilotage de la feuille de route départementale d'inclusion numérique, telle que prévu par l'Etat dans le dispositif France Numérique Ensemble. Le syndicat mixte est associé au CCAS d'Amiens dans cette gouvernance, sous le patronage de la Préfecture de la Somme.

Cette feuille de route doit être transmise à l'ANCT pour le 31 octobre 2024. Sa rédaction est issue d'une démarche collaborative engagée depuis le mois de décembre 2023 avec un groupe projets associant différents acteurs locaux de l'inclusion numérique, institutionnels et associatifs.

La synthèse de la démarche est transmise en pièce jointe.

L'ambition de cette feuille de route est de décliner les actions précises de sa mise en œuvre afin de répondre aux objectifs suivants :

- Permettre l'accès à un service d'accompagnement numérique en chaque point du territoire ;
- Apporter une réponse d'accompagnement adaptée aux besoins des habitants ;
- Engager les élus pour faciliter l'identification et la mutualisation de moyens financiers pérennes.

Une nouvelle phase de consultation des élus et des acteurs du groupe projets sera mise en œuvre par le Préfet de la Somme, permettant de collecter les remarques et de faciliter l'appropriation des actions sur le territoire.

Dans ce contexte, la feuille de route n'étant pas finalisée à ce jour, le Président propose de prendre acte de l'avancement de ces travaux et de reporter son approbation lorsqu'elle sera plus aboutie.

***Le comité syndical prend acte de ce sujet***

## Projet d'établissement 2023 - 2025 : Somme Numérique - opérateur du smart territoire samarien - validation du dossier FEDER

Grâce à l'apport des fonds européens ces dernières années, le syndicat mixte Somme Numérique a pu mettre les moyens humains et techniques pour le développement de services numériques sécurisés. Il est bien implanté sur son territoire de compétence comme tiers de confiance numérique auprès de ses membres, des communes et autres établissements locaux.

L'enjeu désormais se situe dans la sécurité des échanges et des données publiques, dans la couverture optimale des services numériques essentiels permettant à toutes communes de rendre des services publics de qualité à ses usagers. Les risques informatiques et le sabotage des infrastructures publiques sont au cœur de nos préoccupations pour assurer la résilience des services publics, en sécurisant les infrastructures, en sensibilisant les utilisateurs, en agissant sur les plans de reprise d'activités, en se dotant de moyens techniques mutualisés et de services redondants...

Nous souhaitons également aller plus loin dans la performance des services publics et dans la maîtrise des coûts de l'énergie grâce au projet de territoire connecté. La mutualisation des moyens via notre OPSN, associée à l'apport des fonds européens, peuvent nous assurer un développement cohérent d'un réseau bas débit d'objets connectés sur le territoire. Il s'agit d'une réflexion globale d'aménagement numérique du territoire, de recherche d'un modèle économique acceptable, dans un contexte de souveraineté des données et de maîtrise des solutions techniques à long terme.

Le projet d'établissement de Somme Numérique est ainsi décliné :

Axe 1 – Consolider un socle d'usages de base pour les collectivités

- 1.1 – Poursuivre le déploiement du pack « Mairie connectée »
- 1.2 – Médiation et accessibilité aux usages numériques
- 1.3 – Sécurisation des services et systèmes informatiques et continuité des services publics

Axe 2 – Accompagner les collectivités de la Somme à devenir des Smarts Territoires

- 2.1 – Généralisation de mise en place d'un réseau bas débit d'objets connectés pour améliorer la gestion des services publics locaux
- 2.2 – Maîtrise de la donnée souveraineté

Le volet financier étant en cours de négociation avec les services de la Région qui instruisent le dossier, ce sujet est reporté au prochain Comité syndical.

***Le comité syndical prend acte de ce sujet***

Sur cette thématique, Monsieur Denis DEMARCY souligne l'investissement important de la communauté de communes Val de Somme depuis plusieurs années. Il indique effectivement qu'il y a une attente forte du territoire et des particuliers et qu'il n'est pas simple de coordonner les différents acteurs qui interviennent. L'enjeu est de rendre plus lisibles les offres de médiation numérique disponibles afin d'orienter correctement les usagers. Cette fracture numérique est fortement liée à la fracture sociale. Ainsi, la communauté de communes du Val de Somme, avec 4 années de recul, a recensé 10 services de proximité proposés, à mettre en visibilité en particulier auprès des particuliers de leur territoire.

Monsieur Jean-Philippe DELFOSSE indique également que nous avons besoin d'assurer la montée en compétence des médiateurs numériques et d'agir sur la mobilité des services pour aller au plus près des habitants, en complémentarité des Maisons France Services. Les sollicitations des particuliers prennent également beaucoup de temps aux secrétaires de mairie et elles doivent être en mesure d'orienter les particuliers pour répondre aux attentes.

Le Président rappelle au Comité syndical que le service de médiation numérique mobile de Somme Numérique, dit @utonum, a été créé pour permettre aux EPCI de le tester, en attente de voir quels sont les besoins réels sur leur territoire. Il ne faut donc pas hésiter à le solliciter afin d'avoir un retour d'expérience concret avant toute démarche pouvant donner lieu à des investissements et du recrutement de personnel.

## 1. Service mutualisé de coffre-fort de mots de passe – validation et adoption de sa charte de fonctionnement

Le Président a souhaité la mise en place du service mutualisé de coffre-fort de mots de passe visant à sécuriser les identifiants de connexion. Le service de coffre-fort de mots de passe a pour objectif de permettre aux membres de Somme Numérique de stocker leurs informations sensibles de manière sécurisée. Il facilite l'accès aux identifiants de connexion et garantit la confidentialité des données. Il s'agit d'une solution sécurisée, hébergée dans le Data center, et mutualisée avec les besoins du syndicat mixte La fibre numérique 5962.

Le Président propose au comité syndical d'ajouter au catalogue ce nouveau service dans les conditions suivantes :

### A / Service mutualisé du coffre-fort de mot de passe.

Comprend 1 coffre-fort de mot de passe (pour un agent) :

#### Tarif membres :

Prix unitaire HT : 2,916 € HT/ mois / coffre (= agent) soit 35 € HT / an

Prix unitaire TTC : 3,50 € ttc / mois / coffre (=agent) soit 42 € TTC / an

Engagement de 3 ans

Gratuit la première année pour toute première souscription d'une collectivité

#### Tarif non membres :

Prix unitaire HT : 3,33 € HT/ mois / coffre (= agent) soit 40 € HT / an

Prix unitaire TTC : 4 € ttc / mois / coffre (=agent) soit 48 € TTC / an

Engagement de 3 ans

Gratuit la première année pour toute première souscription d'une collectivité

Par ailleurs, afin de mettre en valeur cette nouveauté et de la combiner avec les services essentiels de sécurité informatique pour les communes, le Président propose de combiner des offres plus attractives :

### B) Pack « Cybersécurité »

Comprend 1 licence antivirus With Secure + 1 coffre-fort de mot de passe (pour un agent) :

#### Tarif membres :

Prix unitaire HT : 2,5 € HT/ mois soit 30 € HT / an

Prix unitaire TTC : 3 € ttc / mois / coffre (=agent) soit 36 € TTC / an

Forfait installation : 75 € HT (par tranche de 7 postes)

Engagement antivirus : 3 ans

Engagement coffre-fort : 1 an

#### Tarif non membres :

Prix unitaire HT : 3 € HT/ mois soit 35 € HT / an

Prix unitaire TTC : 3,5 € ttc / mois / coffre (=agent) soit 42 € TTC / an

Forfait installation : 90 € HT (par tranche de 7 postes)

Engagement antivirus : 3 ans

Engagement coffre-fort : 1 an

**C) Pack « Haute sécurité »**

Tarif membres :

Comprend 1 licence antivirus With Secure + 1 coffre-fort de mot de passe + l'assistance informatique\* :

Prix unitaire HT : 12,5 € HT/ mois soit 150 € HT / an

Prix unitaire TTC : 15 € ttc / mois / coffre (=agent) soit 180 € TTC / an

Engagement antivirus : 3 ans

Engagement coffre-fort : 3 ans

Engagement assistance : 3 ans

Tarif non membres :

Comprend 1 licence antivirus With Secure + 1 coffre-fort de mot de passe + l'assistance informatique\* :

Prix unitaire HT : 13,75 € HT/ mois soit 165 € HT / an

Prix unitaire TTC : 16,5 € ttc / mois / coffre (=agent) soit 198 € TTC / an

Engagement antivirus : 3 ans

Engagement coffre-fort : 3 ans

Engagement assistance : 3 ans

\* sous réserve des prescriptions minimales du matériel informatique et hors coût d'audit initial pour la prestation d'assistance informatique.

Limités aux collectivités et établissements publics de moins de 25 postes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la mise en œuvre du service mutualisé de coffre-fort de mot de passe. La Charte de fonctionnement du service mutualisé de coffre-fort de mot de passe définissant ses conditions d'application, est approuvée.

***Adoptée à l'unanimité***

## 2. Offre FTTH- Modification des intitulés des offres et enrichissement de l'offre initiale

Par délibération en date du 17 juin 2024, le Comité syndical a approuvé une offre de service FTTH avec un accès simple dans les conditions suivantes :

GFU FTTH (Accès simple)	Jusqu'à 1 Gbps asymétrique non garanti	430 € HT
----------------------------	--	----------

Le Président propose d'enrichir cette offre comme suit :

- une ligne internet (jusqu'à 1 Gb/sec)
- un filtrage sécurisé pour les accès internet (proxy)
- un pare-feu mutualisé (firewall)
- le raccordement de votre site public à la fibre
- la fourniture et la supervision d'une borne WIFI et d'un switch

GFU FTTH (Accès simple)	Jusqu'à 1 Gbps asymétrique non garanti	460 € HT
----------------------------	--	----------

Monsieur le Président invite le comité syndical à délibérer sur le montant de cette contribution enrichie. Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver les modifications apportées à l'offre initiale FTTH.

Les offres sur fibre mutualisée sont dénommées offre initiale et offre connect. Les offres sur fibre dédiée sont dénommées offre exclusive 100Mb, offre exclusive 1Gb et offre exclusive 10Gb. Le détail des offres est annexé à la délibération.

***Adoptée l'unanimité***

## Information du Président

### 1. Délibération du Bureau du 23/09/2024

- Avenant n°3 à la convention n°17 E01744/19 E00875 pour le financement du programme THD 2016-2026 de Somme Numérique pour l'aménagement FTTH de 15 communes situées dans la communauté de Communes des villes sœurs (Seine-Maritime)

## Liste des délibérations examinées par le Comité syndical

1. Nouveau service mutualisé de coffre-fort de mot de passe – validation du service et adoption de sa charte de fonctionnement
2. Offre FTTH- Modification des intitulés des offres et enrichissement de l'offre initiale

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h40.